



N° 68094-2024/1-ACTS/DAJI

Date du : 18 mars 2024

Rapport de présentation

OBJET : Modification de la délibération modifiée n° 33-2019/APS du 6 juin 2019 portant désignation des représentants de la province Sud au sein de divers organismes et instances.

PJ : un projet de délibération.

1. Groupement d'intérêt public « Agence néo-Calédonienne de la Biodiversité » (ANCB – art. 68)

Mme Emmanuelle Khac a été désignée en 2019 pour représenter la province Sud, en tant que suppléante de Mme Suve, au conseil d'administration de l'ANCB. Il est proposé de la remplacer par Mme Christiane Verger. Le sigle « ACB » est remplacé par « ANCB ».

2. Groupement d'intérêt public centre national de recherche technologique (GIP CNRT) "Nickel et son environnement" (art. 69)

M. Jacques Leguéré a été désigné en 2019 pour représenter la province Sud à l'assemblée générale et au conseil d'administration du GIP « Centre national de recherche technologique (CNRT) - Nickel et son environnement ». Par courrier en date du 19 mars 2024, M. Leguéré a fait savoir qu'il souhaitait démissionner de ce mandat.

Aussi, il est proposé de remplacer M. Jacques Leguéré par M. Thibaut Martelin, directeur général adjoint de la société de financement et développement de la province Sud (PROMOSUD), en qualité de représentant titulaire.

Il est à noter que la convention constitutive du GIP « Centre du nickel : recherche, technologie, environnement et compétitivité » (CNRTEC), approuvée par l'assemblée de la province Sud lors de la séance publique du 21 décembre 2023, est en cours de signature par l'ensemble des parties.

3. Ecole de la réussite (E2R – art. 81-1)

Mme Naïa Wateou a été désignée en 2020 pour siéger au conseil d'administration de l'association. Il est proposé de la remplacer aujourd'hui par Mme Léa Tripodi.

4. Collège Louis-Léopold Djiet – Bourail (art. 86)

Par mail en date du 14 mars 2024, le collège a indiqué que ses effectifs avaient augmenté (seuil de 300 élèves), ce qui implique la désignation d'un deuxième représentant de l'assemblée de la province Sud, conformément à l'article 18 de la délibération n° 77 du 28 septembre 2015 portant statut des établissements publics d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie.

Il est proposé de désigner M. Jean-Gabriel Favreau, titulaire et Mme Emmanuelle Khac, suppléante.

5. Comité de pilotage et de contrôle du financement de l'enseignement privé (insertion d'un nouvel article 114-1)

Le 28 novembre 2023, le congrès a adopté la délibération n° 360 *relative au financement de l'enseignement privé en Nouvelle-Calédonie*, qui prévoit en son article 4 la création du comité de pilotage et de contrôle du financement de l'enseignement privé. Ce dernier est notamment composé d'un représentant de chaque province.

Il est proposé de désigner M. Christophe Bergery, secrétaire général adjoint en charge du pôle développement et épanouissement de la personne, pour siéger en son sein.

6. Syndicat mixte des transports urbains Grand Nouméa (SMTU – art. 150)

Mme Léa Tripodi a été désignée en 2022 pour siéger au comité syndical. Il est proposé de la remplacer par Mme Naïa Wateou.

Enfin, il est proposé de corriger une coquille sur le prénom de Mme Brun à l'article 6 de la délibération du 6 juin 2019 susmentionnée.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.